



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DES PÊCHES

Trente et unième session

Rome, 9-13 juin 2014

PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU COMITÉ DES PÊCHES: RAPPORT INTERIMAIRE

Résumé

Le présent document comprend le programme de travail pluriannuel du Comité des pêches pour 2012-2015 et le projet de programme de travail pluriannuel du Comité des pêches pour 2014-2017, élaborés par le Secrétariat en étroite consultation avec le Bureau du Comité des pêches.

Le Comité est invité à:

- examiner le présent document, compte tenu des objectifs généraux et du mandat du Comité, des résultats attendus, des travaux prévus et des méthodes de travail énoncés dans le programme de travail pluriannuel approuvé pour 2012-2015, et formuler des recommandations concernant les améliorations restant à apporter; et
- examiner et approuver le projet de programme de travail pluriannuel 2014-2017, qui figure dans l'annexe au présent document. Ce plan continu suit le modèle établi à la trentième session du Comité des pêches (juillet 2012) et est soumis pour observations, suggestions et approbation.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org

CONTEXTE

1. À sa trentième session, tenue en juillet 2012, le Comité des pêches de la FAO a approuvé le programme de travail pluriannuel 2012-2015, tel que proposé dans le document paru sous la cote COFI/2012/10¹. Le programme de travail pluriannuel du Comité des pêches a été élaboré conformément aux recommandations énoncées dans les actions 2.70 à 2.72 du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO. Par ailleurs, la durée du programme de travail, comme le calendrier établi pour la présentation des rapports intérimaires aux organes directeurs respectent la périodicité prévue dans le Plan d'action immédiate. Comme souligné par le Comité, le programme de travail pluriannuel 2012-2015 est une étape importante sur la voie d'une efficacité accrue et du plus grand respect de ses obligations redditionnelles.

2. Conformément au programme de travail pluriannuel approuvé pour 2012-2015, le Président et le Bureau, avec l'aide du Secrétariat, ont facilité les activités intersessions ordinaires. À l'initiative du Président, le Bureau s'est réuni huit fois au cours de la période intersessions pour examiner les résultats de la dernière session du Comité des pêches ainsi que les mesures à prendre pour y donner suite, et pour préparer la prochaine session du Comité.

3. Le Secrétariat élaborera le rapport intérimaire sur le programme de travail pluriannuel 2012-2015 en vue de son examen par le Comité des pêches à sa trente et unième session, qui doit se tenir du 9 au 13 juin 2014.

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL 2012-2015

4. RÉSULTATS POUR 2012-2015

1) Examen de la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture

Le rapport sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2014 a été examiné par le Comité des pêches à sa trente et unième session et a fourni une base solide sur laquelle fonder ses instructions et ses décisions.

Au cours de la période intersessions, le Bureau, appuyé par le Secrétariat, est parvenu à sélectionner les questions importantes à inscrire à l'ordre du jour des sessions du Comité.

2) Stratégie, établissement des priorités et planification budgétaire

Les décisions et recommandations adoptées à la trentième session du Comité des pêches ont fourni une base solide sur laquelle fonder la stratégie, les priorités et le budget, examinés par le Conseil, à sa cent quarante-cinquième session, et par la Conférence, à sa trente-huitième session.

Grâce à l'introduction du système électronique, le nombre de Membres et d'observateurs répondant au questionnaire de la FAO sur la mise en application du Code de conduite pour une pêche responsable a considérablement augmenté.

La liaison avec le Sous-Comité du commerce du poisson et le Sous-Comité de l'aquaculture, notamment entre les bureaux au cours de la période intersessions, est mieux assurée et devrait l'être plus encore à l'avenir.

La liaison avec les autres comités techniques, par l'intermédiaire du Secrétariat, est également mieux assurée.

¹ ftp://ftp.fao.org/FI/DOCUMENT/COFI/cofi_30/10f.pdf.

3) Conseils en matière de politique et de réglementation

Les Directives volontaires pour la conduite de l'État du pavillon ont été adoptées en vue de leur approbation à la trente et unième session du Comité des pêches.

Les Directives volontaires visant à garantir des pêches artisanales durables dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté ont été transmises au Comité des pêches en vue de leur examen à sa trente et unième session.

À sa trente et unième session, le Comité des pêches a de nouveau encouragé la ratification, l'acceptation ou l'approbation de l'Accord de la FAO de 2009 relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

5. PLANIFICATION EFFICACE DU TRAVAIL DU COMITÉ DES PÊCHES

Les débats ciblés pendant la trentième session du Comité des pêches ont permis d'élaborer un rapport concis contenant des recommandations d'actions spécifiques à l'intention du Conseil et de la Conférence de la FAO.

Le programme de travail pluriannuel 2012-2015 a été approuvé par le Comité des pêches à sa trentième session.

Le rapport intérimaire sur le programme de travail pluriannuel 2012-2015 a été soumis à la trente et unième session du Comité pour examen et recommandation.

Le programme de travail pluriannuel 2014-2017 a été soumis à la trente et unième session du Comité des pêches pour examen et approbation

Le Règlement intérieur du Comité des pêches a été continuellement réexaminé au cours de la période intersessions et les amendements proposés ont été adoptés par le Comité des pêches à sa trente et unième session.

L'ordre du jour de la trente et unième session du Comité a été élaboré par le Bureau, en étroite collaboration avec le Secrétariat.

6. MÉTHODES DE TRAVAIL

Le Président et les autres membres du Bureau, avec l'appui du Secrétariat, ont grandement facilité les activités intersessions ordinaires.

SUITE QUE LE COMITÉ EST INVITÉ À DONNER

7. Le Comité est invité à:

- a) examiner le présent document, compte tenu des objectifs généraux et du mandat du Comité, des résultats attendus, des travaux prévus et des méthodes de travail énoncés dans le programme de travail pluriannuel approuvé pour 2012-2015, et formuler des recommandations concernant les améliorations restant à apporter;
- b) examiner et approuver le programme de travail pluriannuel 2014-2017, qui figure dans l'annexe au présent document. Ce plan continu suit le modèle établi à la trentième session du Comité des pêches (juillet 2012) et est soumis pour observations, suggestions et approbation. Ce plan continu suit le modèle établi à la trentième session du Comité des pêches (juillet 2012) et est soumis pour observations, suggestions et approbation.

ANNEXE

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU COMITÉ DES PÊCHES
POUR 2014-2017****I. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU COMITÉ**

Le Comité des pêches examine le programme de travail de l'Organisation dans le domaine des pêches et de l'aquaculture, et supervise sa mise en œuvre; il est également chargé d'examiner toute question particulière se rapportant aux pêches, qui lui est soumise par le Conseil ou le Directeur général de la FAO, ou qu'il inscrit à son ordre du jour à la demande d'un ou de plusieurs États Membres.

1. **RÉSULTATS POUR 2014-2017****A. Examen de la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture**2. **Résultat:**

- La Conférence et la communauté internationale dans son ensemble reçoivent des informations actualisées et des conseils spécifiques sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, ainsi que sur des questions importantes examinées au cours des sessions programmées du Comité.

3. **Indicateurs et objectifs:**

- Des recommandations claires, précises et consensuelles reposant sur des informations actualisées relatives à la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture sont présentées à la Conférence et fournissent à cette dernière une base solide sur laquelle fonder ses instructions et ses décisions.

4. **Produit:**

- Des recommandations claires, précises et consensuelles sont examinées favorablement par la Conférence et fournissent à cette dernière une base solide sur laquelle fonder ses instructions et ses décisions.

5. **Activités:**

- Le Comité se livre à un débat général sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture.
- Certaines questions revêtant une importance particulière sont examinées au cours des sessions programmées.

6. **Méthodes de travail:**

- Le Président assure la liaison avec le Secrétariat.
- Le Secrétariat facilite les travaux intersessions du Bureau visant à sélectionner les questions revêtant une importance particulière à inscrire à l'ordre du jour du Comité.

B. Stratégie, établissement des priorités et planification budgétaire7. **Résultat:**

- Les recommandations du Comité offrent au Conseil une base solide sur laquelle fonder ses instructions et décisions sur la stratégie, les priorités, les programmes et le budget de l'Organisation.

8. Indicateurs et objectifs:

- Le Comité s'emploie à promouvoir le questionnaire de la FAO sur la mise en application du Code de conduite pour une pêche responsable, afin d'obtenir des réponses et de réduire les obstacles au renvoi de réponses.
- Les Membres répondent au questionnaire de la FAO sur la mise en application du Code de conduite pour une pêche responsable, y compris le questionnaire sur la mise en œuvre de l'article 11 (Pratiques post-capture et commerce) et le questionnaire relatif à l'article 9 (Développement de l'aquaculture), et fournissent à la FAO des statistiques et d'autres informations sur les pêches et l'aquaculture par l'intermédiaire du Comité des pêches, de ses sous-Comités et des organismes régionaux des pêches.
- Le Comité formule des recommandations claires et précises à l'intention du Conseil sur les stratégies, les priorités, les programmes et le budget relatifs aux pêches et à l'aquaculture.
- Les recommandations du Comité portant sur les aspects pertinents du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget sont intégrées au rapport du Conseil.

9. Produits:

- Le rapport de la session biennale du Comité des pêches fournit des recommandations claires, précises et consensuelles à l'intention du Conseil sur les stratégies, les priorités, les programmes et les budgets sectoriels.

10. Activités:

- Donner suite aux conclusions et recommandations des sessions biennales du Comité des pêches.
- Examiner les décisions et les recommandations du Sous-Comité du commerce du poisson et du Sous-Comité de l'aquaculture, des organes statutaires de la FAO, et des autres institutions et organes compétents.
- Examiner les observations relatives aux pêches et à l'aquaculture formulées par les Conférences régionales.
- Examiner la mise en œuvre du Programme de travail et budget dans le domaine des pêches et de l'aquaculture.
- Formuler des recommandations sur les stratégies, les priorités, les programmes et le budget relatifs aux pêches et à l'aquaculture.

11. Méthodes de travail:

- Le Comité travaille en étroite collaboration avec les départements de la FAO compétents, par l'entremise du Président et du Bureau.
- Le Président s'emploie activement à améliorer le taux de réponse aux questionnaires et à faire en sorte qu'ils soient renvoyés avant les échéances fixées.
- Le Président envoie un rappel aux présidents des Conférences régionales afin qu'ils encouragent les Membres à remplir et à renvoyer les questionnaires.
- Le Président assure la liaison avec les Membres afin de recenser les obstacles au renvoi des questionnaires et de définir les solutions possibles.
- Le Comité assure la liaison avec le Sous-Comité du commerce du poisson et le Sous-Comité de l'aquaculture, ainsi qu'avec les autres organes statutaires.
- Le Comité assure la liaison avec le Comité des finances sur les questions financières et budgétaires.
- Le Comité assure la liaison avec le Comité des programmes sur les aspects stratégiques et les questions d'importance prioritaire.

C. Conseils en matière de politique et de réglementation

12. Résultat:

- Les recommandations du Comité fournissent à la Conférence de la FAO une base solide sur laquelle fonder ses décisions en matière de politique et de réglementation à l'échelle mondiale.

13. Indicateurs et objectifs:

- Les États Membres bénéficient des délibérations du Comité des pêches et mettent à profit les avis et recommandations formulés dans les rapports de la FAO pour orienter leurs activités et leurs politiques au niveau national.
- Le Comité des pêches soumet en temps utile des recommandations claires et précises à la Conférence sur les questions relatives aux politiques et à la réglementation mondiales en rapport avec les domaines relevant de son mandat.
- Ces recommandations sont intégrées au rapport de la Conférence.

14. Produit:

- Le Comité des pêches adresse à la Conférence des recommandations claires, précises et consensuelles sur les cadres ou les instruments de politique et de réglementation.
- Les Membres du Comité des pêches prennent toutes les mesures nécessaires pour:
- faciliter la mise en œuvre des Directives volontaires visant à garantir des pêches artisanales durables dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté;
- faciliter la mise en œuvre des Directives volontaires pour la conduite de l'État du pavillon;
- accélérer la ratification, l'acceptation ou l'approbation de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port, afin qu'il puisse entrer en vigueur au plus vite.

15. Activités:

- Rendre compte à la Conférence des questions de politique et de réglementation découlant de ses délibérations.
- Examiner l'état de mise en œuvre des instruments internationaux pertinents, y compris des codes de conduite, dans ses domaines de compétence.
- Rechercher des solutions visant à appuyer des actions concertées ou individuelles de la part des Membres, par l'intermédiaire de la FAO et d'autres organes compétents, dans les domaines relevant de son mandat.

II. PLANIFICATION EFFICACE DU TRAVAIL DU COMITÉ DES PÊCHES

16. Résultat:

- Le Comité travaille de manière efficace et performante selon une approche participative axée sur l'action.

17. Indicateurs et objectifs:

- Les ordres du jour du Comité sont ciblés; ses rapports sont concis et contiennent des recommandations spécifiques et concrètes qui s'adressent à la fois au Conseil et à la Conférence.
- Les résultats et la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel du Comité sont évalués.

18. Produits:

- Programme de travail pluriannuel 2014-2017 du Comité adopté en 2014.
- Deuxième rapport intérimaire sur le programme de travail pluriannuel du Comité établi en 2016.

19. Activités:

- Examiner les pratiques et le Règlement intérieur du Comité.
- Examiner les moyens d'améliorer le déroulement des sessions et notamment d'optimiser l'utilisation du temps à disposition.
- Axer les manifestations parallèles sur des questions clés.
- Faciliter la coordination avec les autres Comités techniques.
- Mettre au point une procédure claire pour l'élection et le fonctionnement du Bureau afin de mieux assurer la continuité d'une session à l'autre.
- Veiller constamment à l'efficacité des dispositions relatives à l'établissement des ordres du jour et du rapport final.

III. MÉTHODES DE TRAVAIL

20. Le Comité travaille en collaboration avec les organes statutaires et d'autres organes sous les auspices de la FAO, assure la liaison avec le Comité du Programme sur les aspects stratégiques et les questions d'importance prioritaire, ainsi qu'avec le Comité financier sur les questions financières et budgétaires.

21. Il assure la liaison avec d'autres organisations internationales œuvrant dans le domaine des pêches et de l'aquaculture.

22. Il mène des activités courantes entre les sessions, avec l'aide du Président et du Bureau, et avec le soutien du Secrétariat. La liaison entre les bureaux du Comité et les sous-comités est également mieux assurée.

23. Il encourage et facilite la participation des organisations de la société civile en qualité d'observateurs.

24. Le Président assure la liaison avec la FAO par l'intermédiaire du Département des pêches et de l'aquaculture.